

RÈGLEMENT DU JEU

« Soirée étudiante Metz c'est mieux, la Moselle c'est mieux ! »

ARTICLE 1 : objet

L'agence Inspire Metz est l'agence d'attractivité au service des 46 communes de l'Eurométropole de Metz (Metz Métropole), située au 2 place d'Armes J.F. Blondel à Metz.

Moselle Attractivité est l'agence d'attractivité du Département de la Moselle, située au 2-4 rue du Pont Moreau à Metz.

Dans le cadre de la soirée étudiante du 2 octobre 2024 au FC Metz Stadium, organisée par les 2 agences, l'Eurométropole de Metz et le Département de la Moselle afin d'accueillir les nouveaux étudiants du territoire et promouvoir la destination étudiante, l'agence Inspire Metz et Moselle Attractivité organisent un jeu pour faire gagner trois lots qui permettront aux nouveaux étudiants de découvrir les atouts et richesses touristiques et de loisirs du territoire. Ces lots sont offerts par l'agence Moselle Attractivité et l'Eurométropole de Metz.

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu gratuit, est ouvert à tous les étudiants présents lors de cette soirée.

ARTICLE 3 : durée

Le jeu se déroulera uniquement pendant la soirée du mercredi 2 octobre 2024 entre 18h30 et 21h.

ARTICLE 4 : but du jeu, déroulement et tirage au sort

A leur arrivée au FC Stadium, le personnel des 2 agences d'attractivité distribueront des sous-bocks numérotés. Ainsi, si 700 étudiants sont présents, 700 sous-bocks seront distribués avec les numéros de 1 à 700. Sur l'estrade dans la salle, une urne comportera les mêmes numéros pour effectuer le tirage au sort.

Au début de la soirée, l'animateur expliquera les conditions du jeu et précisera de vive voix au micro que le règlement du jeu est consultable sur metzletudiante.eu et directement accessible par le QR code imprimé au verso du sous-bock distribué.

Pour chaque lot, un tirage au sort sera ainsi effectué par les représentants du territoire : le représentant des grandes écoles et les 2 élus représentant l'Eurométropole de Metz et le Département de la Moselle qui annonceront les numéros gagnants à chaque tirage au sort.

Le lot sera remis sur présentation du numéro gagnant inscrit sur le sous-bock qui pourra être conservé par l'étudiant gagnant après l'avoir présenté.

ARTICLE 5 : lots

Pour l'ensemble du jeu de la soirée, les lots seront les suivants :

- 1 trottinette électrique d'une valeur de 599 €
- 1 box MOSL Attractivité d'une valeur de 245 €
- 1 abonnement au FC Metz pour deux personnes d'une valeur de 500 €

Pour chaque lot, les gagnants seront invités à rejoindre la scène si le gagnant ne se fait pas connaître dans la minute qui suit l'annonce du numéro, et après plusieurs relances de l'animateur qui demandera aux étudiants de bien vérifier leurs numéros, un nouveau tirage au sort et sera renouvelé si nécessaire jusqu'à ce qu'un gagnant se fasse connaître.

L'ordre des lots précisé ci-dessus n'est pas définitif et ne correspondra pas forcément au déroulement du tirage au sort des lots. Seul le gros lot sera tiré en dernier et le gagnant sera invité à monter sur scène pour recevoir le lot, en présence de la presse et des partenaires.

ARTICLE 6 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

ARTICLE 7 : annulation/modification

Les agences Inspire Metz et Moselle Attractivité se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu sans engager leur responsabilité et sans indemniser les étudiants participants à la soirée.

ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par les agences Inspire Metz et Moselle Attractivité.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, si le jeu nécessite de recueillir les données personnelles des gagnants pour l'obtention d'un lot, les gagnants disposeront d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : papaquin@inspire-metz.com qui transmettra aux partenaires concernés par les lots.

Seul le ou les partenaire(s) concerné(s) par le(s) lot(s) ayant la nécessité de recueillir les données personnelles du ou des gagnant(s) sera/seront responsable(s) de leur traitement. Inspire Metz, Moselle Attractivité et/ou les autres partenaires non concernés par le(s) lot(s) en question ne pourront être tenus responsables de la gestion de ces données.

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : contact@inspire-metz.com et en précisant l'objet « jeu soirée étudiante Metz c'est mieux, la Moselle c'est mieux ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la

réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours est disponible en téléchargement libre sur le site internet inspire-metz.com, rubrique accueil des étudiants et accessible directement par ce lien : <https://metz.fr/m0501>

Ce règlement sera consultable en flashant le QR code imprimé au verso du sous-bock qui sera distribué à chaque étudiant dès le début de la soirée.

Fait à Metz, le 23 septembre 2024

Paul Noelle Attrochinté

